

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 163

présenté par
M. Breton

ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer à la dernière occurrence du mot :

« les »

le mot :

« des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rédaction actuelle conduit à la généralisation de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans. Or celle-ci poserait de nombreux problèmes. Il importe de réserver cette scolarisation aux seuls enfants qui en ont réellement besoin.